

## La rentrée scolaire 2010 : priorité à la réussite de chaque élève

### LES CHIFFRES

- **59,6 milliards :** c'est le budget de l'Éducation nationale pour l'année 2010.
- **196 millions :** c'est le montant global pour améliorer les rémunérations des professeurs, de leur 1<sup>ère</sup> année jusqu'à 7 ans d'ancienneté.
- **509 000 :** c'est le nombre d'élèves en seconde à la rentrée 2010.

### L'ESSENTIEL

- En cette rentrée, 12 millions d'élèves vont rejoindre les écoles, collèges et lycées de notre pays. Ils seront accueillis par plus d'un million d'enseignants, de personnels d'éducation, d'administration et de direction. **Toute la communauté éducative s'est préparée à cette rentrée, pour que chaque élève débute l'année scolaire 2010/2011 dans les meilleures conditions.**
- Lors de sa conférence de presse, mardi 31 août, Luc CHATEL a réaffirmé la priorité de la politique éducative du Gouvernement : **assurer la réussite de chaque élève.** Cette ambition repose sur **trois piliers** :
  - **développer la personnalisation du suivi**, pour mieux répondre à la diversité des élèves et aider chacun d'eux à trouver sa voie ; c'est tout le sens de la **réforme du lycée** qui entre en vigueur en cette rentrée ;
  - **donner davantage d'autonomie aux établissements** pour trouver les réponses les plus adaptées aux besoins des élèves ;
  - **construire une politique de ressources humaines ambitieuse** avec des enseignants mieux payés, mieux formés et mieux accompagnés.
- **L'avenir de notre jeunesse est au cœur de la politique du Gouvernement.** Les réformes engagées au lycée, les innovations dans les domaines de la pédagogie, de la vie scolaire et des ressources humaines visent un seul et même objectif : **donner à chaque élève le bagage pour affronter l'avenir.**

### QUELS CHANGEMENTS POUR CETTE RENTRÉE SCOLAIRE ?

- Une **réforme d'ampleur** entre en vigueur : **le nouveau lycée général et technologique.** 509 000 élèves entrent dans une nouvelle classe de seconde, dans un lycée plus juste parce que plus ouvert à la diversité des talents et des parcours, plus vivant, davantage en phase avec son temps. Cette réforme s'articule autour de **trois axes** :
  - **un meilleur accompagnement de chaque lycéen**, avec l'instauration d'un accompagnement personnalisé, du tutorat et des stages de mise à niveau ;
  - **une meilleure orientation des élèves**, plus progressive, plus ouverte et réversible ;
  - **une plus grande adaptation du lycée à son époque** en favorisant l'apprentissage de langues étrangères, l'accès à la culture et la responsabilisation des lycéens.
- **La rénovation de la voie professionnelle se poursuit**, pour élever le niveau de qualification des jeunes et lutter contre les sorties sans qualification. Cette réforme contribue à affirmer l'égalité digne des filières de formation proposées au lycée et à reconnaître la diversité des voies de la réussite.

### POUR ASSURER LA RÉUSSITE DE CHAQUE ÉLÈVE, L'ÉCOLE NE DOIT-ELLE PAS AUSSI INNOVER ?

- Si, c'est un impératif pour s'adapter. **En cette rentrée, plusieurs innovations et expérimentations sont lancées** :
  - la **Conférence nationale sur les rythmes scolaires** disposera de toute l'année pour consulter et élaborer des propositions adaptées aussi bien à notre système éducatif qu'à son inscription dans la société française ;
  - parallèlement, **l'expérimentation « Cours le matin, sport l'après-midi »** sera menée dans 124 établissements. Son enjeu : favoriser la réussite des élèves en aménageant leur temps scolaire, en valorisant leurs acquis, en développant leur motivation et leur esprit de classe ;
  - **le programme CLAIR** (Collège et Lycée pour l'Ambition, l'Innovation et la Réussite) va être mis en place dans 105 collèges et lycées. Innovant aussi bien dans la gestion des équipes que dans la pédagogie et la vie scolaire, il laisse une **grande initiative aux établissements** afin de trouver une réponse adaptée aux attentes des élèves.
- **D'autres innovations prennent de l'ampleur** :
  - **11 nouveaux internats d'excellence s'ouvrent** en cette rentrée. Ces structures innovantes au service de l'égalité des chances vont accueillir des élèves motivés mais ne bénéficiant pas d'un environnement favorable pour réussir leurs études.

## QU'EST-IL PRÉVU POUR LUTTER CONTRE L'ÉCHEC SCOLAIRE ?

- **Contre ce fléau, il faut agir le plus tôt possible.** La **maîtrise des fondamentaux** est une priorité du Gouvernement depuis 2007 : c'est elle qui a motivé le recentrement des programmes du primaire sur l'apprentissage du français et des mathématiques. Elle est cette année prolongée par le **plan de prévention de l'illettrisme**, qui déploie des actions d'apprentissage et de mémorisation et une incitation à la lecture.
- Il faut aussi **personnaliser le suivi de l'élève**, parce que l'accompagnement individuel est le meilleur rempart contre l'échec scolaire. Cette personnalisation du suivi est mise en place à **tous les niveaux de la scolarité**, dès la maternelle jusqu'à l'entrée à l'Université :
  - **dès la maternelle et le primaire**, avec les deux heures hebdomadaires d'aide personnalisée : l'année scolaire passée, plus d'un million d'élèves en ont bénéficié ;
  - **avec les stages de remise à niveau** en français et en mathématiques pendant les vacances scolaires pour les élèves de CM1 et de CM2 qui rencontrent des difficultés scolaires : en 2009, plus de 200 000 élèves ont participé à ces stages gratuits ;
  - avec, **à l'école et au collège, l'accompagnement éducatif** entre 16 h et 18 h pour les « **orphelins de 16 heures** », ces élèves qui ne bénéficient pas chez eux de l'encadrement et du soutien propices à la réussite. L'année dernière, plus de 850 000 collégiens et près de 200 000 écoliers de l'éducation prioritaire ont bénéficié de ce dispositif gratuit.
- Cette personnalisation du suivi est désormais effective également **au lycée**, avec l'accompagnement personnalisé, le tutorat et les stages de mise à niveau mis en œuvre dans les nouvelles classes de seconde.
- Elle requiert **une plus grande autonomie des établissements** : afin de mieux adapter les réponses pédagogiques aux besoins des élèves, 25% des heures d'enseignement de seconde seront librement organisées par chaque lycée, sur proposition du conseil pédagogique.

## QUE FAIT LE GOUVERNEMENT POUR ASSURER LA SÉCURITÉ À L'ÉCOLE ?

- La sérénité dans l'apprentissage est le premier service que nous devons à chaque élève ; c'est aussi la première garantie que nous devons à tous nos personnels. Les **États généraux de la sécurité à l'école** qui se sont tenus en avril dernier ont permis de dresser une expertise approfondie à partir de laquelle ont été annoncées tout un ensemble de mesures :
  - **la responsabilisation des parents et des élèves**, notamment par l'évolution des règles et sanctions disciplinaires,
  - **les formations spécifiques des enseignants** à la gestion des conflits et à la prévention de la violence,
  - **la sécurisation des établissements**, par la réalisation pour chacun d'eux d'un diagnostic de sécurité, par le déploiement si nécessaire des Équipes mobiles de Sécurité, par l'installation d'un bureau de policier référent dans les 53 établissements les plus sensibles,
  - **la création d'établissements de réinsertion scolaire** pour les élèves très perturbateurs.
- Avec cette large palette de mesures, nous avons fait **le choix du pragmatisme** : nous examinons ce qui pose problème, nous évaluons ce qui marche et nous actionnons les leviers désormais à notre disposition.

## QUE FAIT LE GOUVERNEMENT POUR LES ENSEIGNANTS ?

- Il met en œuvre un **nouveau pacte de carrière**, ambitieux et complet, qui répond à quatre engagements :
  - **une meilleure formation des enseignants** avec un recrutement au niveau *master* et davantage de pratique ;
  - **un meilleur accompagnement** tout au long de leur vie professionnelle, notamment par le déploiement progressif d'un plan santé au travail ;
  - **des possibilités plus larges de mobilité et d'évolution de parcours**, avec la mise en place du droit individuel à la formation ;
  - **une revalorisation significative** des débuts de carrière et jusqu'à sept ans d'ancienneté.
- Davantage reconnus, les enseignants seront plus en mesure de s'investir pleinement dans leur mission : **la réussite de chaque élève.**

### Verbatim

**Luc CHATEL** : « L'École est au cœur de notre société. Pour y rester tout en assurant pleinement ses missions, elle doit en permanence évoluer, innover, expérimenter. »

**Luc CHATEL**